

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

## Préavis municipal n° 4/2018 Arrêté d'imposition communal 2019

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 12 novembre 2018

Vu le préavis municipal n° 4/2018 concernant l'Arrêté d'imposition communal

2019

Ouï le rapport de la Commission des finances

Vu l'amendement du taux d'imposition communal de cinq points d'impôts en

plus par rapport à 2017 soit 68 au lieu des douze points d'impôts prévus

dans le préavis soit 75.

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## Décide

D'accepter le préavis 4/2018 avec l'amendement proposé par la Commission des finances et accepté à la majorité par le Conseil général

L'extrait de procès-verbal est accepté à l'unanimité.

CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

La Présidente

Dita Alma

La Secrétaire

melia Elkhuizen Morgado